



DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 25/02/2025**

Date de Convocation	11/03/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	41
		Votants	50
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Bernaudoise 07000 St Julien En St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s** : Mr Leynaud Jean, Mme Bacconnier Céline, Mr Féougier Adrien, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sanges Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Moulin Gilbert, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Hubert Francis, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s** : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mr Ambert Gérard, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Coste Jérôme, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice.

**Pouvoirs** : Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubrillard Alain, Mr David Henri a donné pouvoir à Mr Faure Olivier, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel.

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

**2025/026 : Remplacement membres du bureau**

Le Président rappelle à l'assemblée que M. Roger RINCK, élu de la Commune de Privas, n'avait pas encore été remplacé dans ses fonctions de membre du Bureau. Il soumet à l'assemblée la candidature de M. Alain SOUBRILLARD, élu de la commune de Privas aussi, pour lui succéder.

Vu les statuts de SYDEO, et notamment son article 13.2 afférent au Bureau,

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

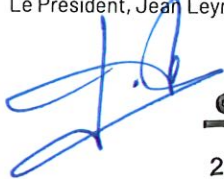
Publié le

ID : 007-200091601-20250225-2025026-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne M. Alain SOUBRILLARD comme membre du Bureau exécutif de SYDEO,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme à l'original,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié exécutoire par Le Président  
Le Pouzin, le 25/02/2025  
Le Président, Jean Leynaud



**sydeo**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CRUZI PAYSAN  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr



DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 25/02/2025**

Date de Convocation	11/03/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	41
		Votants	50
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Bernaudoise 07000 St Julien En St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s :** Mr Leynaud Jean, Mme Bacconnier Céline, Mr Féougier Adrien, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sanges Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Moulin Gilbert, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Monteux Christophe, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Hubert Francis, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s :** Mr Baconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mr Ambert Gérard, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Coste Jérôme, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice.

**Pouvoirs :** Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubrillard Alain, Mr David Henri a donné pouvoir à Mr Faure Olivier, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel.

**Secrétaire de séance :** Mme Curtius Patricia

**2025/022 : Débat d'Orientation Budgétaire**

Il est rappelé que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 a été mis à disposition des membres du Comité Syndical sur leur espace personnel en ligne le 20/02/2025.

La teneur de ce rapport est rappelée en séance. Puis les membres sont invités à en débattre.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5711-1, L5211-36 et L2312-1, prévoyant pour les syndicats mixtes la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires au vu d'un Rapport d'Orientations Budgétaires préalablement adressé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 afférent au contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires,
- Considérant qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 a été mis à disposition des élus le 19 février 2025,
- Considérant la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires lors de la présente séance du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

- Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, a eu lieu ce jour, avant le vote du Budget Primitif 2025,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme à l'original,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié exécutoire par Le Président  
Le Pouzin, le 25/02/2025  
Le Président, Jean Leynaud



**sydeo**  
SECTEUR PUBLIC DE L'EAU  
DE LA PAYSANNE  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr

## Comité Syndical du 25 février 2025 - Débat d'Orientation Budgétaire

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2025

### SOMMAIRE

1. Cadre juridique et objectifs du rapport et du débat d'orientation budgétaire
2. Contexte économique relatif à l'année écoulée (2024)
3. Prospective financière pour les années à venir
4. Proposition budgétaire pour l'année 2025

## 1. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ET DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale tels que SYDEO. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif (BP).

Conformément à l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et s'agissant d'un syndicat mixte fermé comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce débat est tenu après la présentation par le Président d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce rapport doit comprendre :

- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.
- Les dépenses de personnel et les évolutions prévisionnelles,
- La durée du travail effective.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'évoquer les priorités de SYDEO pour l'année à venir, ainsi que les stratégies de financement ou d'autofinancement à favoriser.

À l'issue, une délibération doit être prise ne valant pas approbation des orientations mais prenant simplement acte de la tenue du débat. Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis aux collectivités adhérentes, à madame la Préfète, et mis en ligne sur le site internet de SYDEO.

## 2. CONTEXTE ECONOMIQUE RELATIF A L'ANNEE ECOULEE (2024)

L'année 2024 a été encore une année marquée par l'inflation, qui tend à se replier en 2025. La forte demande sur le marché des matières premières (acier, pétrole et gaz en particulier) a créé des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, ce qui a renforcé l'inflation de ces dernières années liée à contexte international et national complexe. L'inflation en moyenne annuelle en 2024 s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022 ; source : insee.fr, 15 janvier 2025).

### 2.1 Situation Budgétaire

- Le budget de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	2022	2023	2024
	<b>Dépenses</b>			
011.	Charges à caractère général	1 269 403,41 €	1 828 512,88 €	1 665 529,29 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	1 764 880,10 €	2 002 416,59 €	2 217 330,08 €
014.	Atténuations de produits	582 971,53 €	756 421,00 €	558 000,00 €
022.	Dépenses imprévues		- €	- €
023.	Virement à la section d'investissement		- €	- €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 547 247,92 €	1 790 941,26 €	1 846 125,40 €
65.	Autres charges de gestion courante	46 020,24 €	70 775,40 €	77 499,31 €
66.	Charges financières	554 317,05 €	694 889,48 €	787 737,04 €
67.	Charges exceptionnelles	36 100,90 €	35 203,83 €	42 563,08 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions		40 000,00 €	49 287,00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 800 941,15 €</b>	<b>7 219 160,44 €</b>	<b>7 244 071,20 €</b>
	<b>Recettes</b>			
002.	Résultat d'exploitation reporté	240 002,45 €	548 483,44 €	382 606,14 €
013.	Atténuations de charges	1 100,00 €	- €	- €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	509 595,52 €	529 194,85 €	541 571,27 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	6 467 433,86 €	7 389 548,60 €	8 013 413,39 €
74.	Subventions d'exploitation	2 649,80 €	8 829,58 €	- €
75.	Autres produits de gestion courante	43 551,78 €	81 537,63 €	71 846,39 €
76.	Produits financiers		- €	- €
77.	Produits exceptionnels	262 419,45 €	568 870,36 €	339 947,00 €
78.	Reprises sur amortissements et provisions	937,82 €	18 375,03 €	26 179,00 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 527 690,68 €</b>	<b>9 144 839,49 €</b>	<b>9 375 563,19 €</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 726 749,53 €</b>	<b>1 925 679,05 €</b>	<b>2 131 491,99 €</b>

La mise en place de SYDEO, puis l'intégration de la commune de le Teil, ont conduit à une structuration importante des services. Ces différentes étapes se sont accompagnées d'une spécialisation des métiers pour mieux répondre aux exigences de nos partenaires institutionnels (ARS, DDT, organismes en charge de l'urbanisme), aux demandes des élus et pour apporter un service public de qualité à nos abonnés.

Les charges à caractère général ont également beaucoup évolué sur la période 2022-2023, liées principalement à un contexte inflationniste et post COVID. Cette inflation s'est matérialisée par une hausse généralisée des coûts de l'énergie (électricité, carburant, ...) mais également de la plupart des coûts relatifs à nos fournitures et à nos services.

En 2024, le syndicat s'est attaché à essayer de maîtriser l'ensemble de ses dépenses (réduction

d'environ 150 000€ en 2024 ; Ch11) au travers de la mise en place d'une meilleure politique d'achats (marchés publics, demande de plusieurs devis, circuit de validation des achats, engagements comptables). En parallèle, des actions de rationalisation des achats ont été effectuées, comme par exemple sur la téléphonie avec le choix d'un opérateur.

Les produits et les recettes du syndicat ont également évolué proportionnellement pour faire face à ce contexte inflationniste.

On note également une évolution de l'actif (patrimoine) et du passif (la dette) liée directement à l'élargissement du périmètre d'intervention de SYDEO ainsi qu'à sa volonté de remettre à niveau les équipements et les infrastructures sur son territoire. Parallèlement, les élus de Sydeo ont fait également le choix d'accentuer les investissements visant la sécurisation de l'approvisionnement en eau des abonnés de son territoire.

- Le budget d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	2022	2023	2024
	<b>Dépenses</b>			
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	380 689,22 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	509 595,52 €	529 194,85 €	541 571,27 €
041.	Opérations patrimoniales		- €	27 492,96 €
13.	Subventions d'investissement		- €	44 249,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 314 729,72 €	1 485 667,87 €	1 816 798,10 €
20.	Immobilisations incorporelles	63 753,28 €	96 769,04 €	1 495,83 €
21.	Immobilisations corporelles	1 461 521,00 €	1 668 319,50 €	1 165 190,09 €
23.	Immobilisations en cours	1 010 899,25 €	2 588 961,60 €	2 550 214,87 €
26.	Participations et créances rattachées à des partic		- €	- €
45.	Opérations pour compte de tiers		- €	- €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 360 498,77 €</b>	<b>6 368 912,86 €</b>	<b>6 527 701,34 €</b>
	<b>Recettes</b>			
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	344 232,15 €	408 622,22 €	- €
021.	Virement de la section d'exploitation		- €	- €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 547 247,92 €	1 790 941,26 €	1 846 125,40 €
041.	Opérations patrimoniales		- €	27 492,96 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	656 912,24 €	1 303 240,64 €	1 543 072,91 €
13.	Subventions d'investissement	203 266,00 €	479 942,18 €	661 249,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 093 903,00 €
21.	Immobilisations corporelles	17 462,68 €	5 477,34 €	87 553,21 €
27.	Autres immobilisations financières		- €	- €
45.	Opérations pour compte de tiers		- €	- €
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 769 120,99 €</b>	<b>5 988 223,64 €</b>	<b>6 259 396,48 €</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>408 622,22 €</b>	<b>- 380 689,22 €</b>	<b>- 268 304,86 €</b>

L'année 2024 a été encore une année importante en matière d'investissements, avec près de 3 716 971 € HT de travaux mandatés.

Le report de certaines opérations, et les délais de facturation des travaux ou du solde d'opérations achevées en 2024, amènent à une réalisation moins importante qu'en 2023. Ainsi, les Restes à Réaliser (RAR) à reporter sur l'exercice 2025 représentent un volume financier de 2 525 014.80€ HT.

Sur le plan de l'offre bancaire, un partenariat a été noué avec La Banque des Territoires qui nous permet d'accéder au dispositif des « Aqua Prêt ».

Nous bénéficions ainsi de conditions particulières adaptées à nos activités tant dans la facilité

de mobilisation des financements que sur la durée d'amortissement qui peut atteindre 60 ans. Ces conditions permettent à notre service public de l'eau d'adapter la durée d'amortissement des emprunts à la durée de vie de nos infrastructures et de nos ouvrages (amortissement patrimonial). Les organismes bancaires classiques limitent en général les durées d'amortissement à 30 ans.

Pour rappel, cinq nouveaux emprunts pour un montant total de 2 093 903 € sur 60 ans, au taux de 3,4%, ont été contractés 2024 pour financer nos investissements.

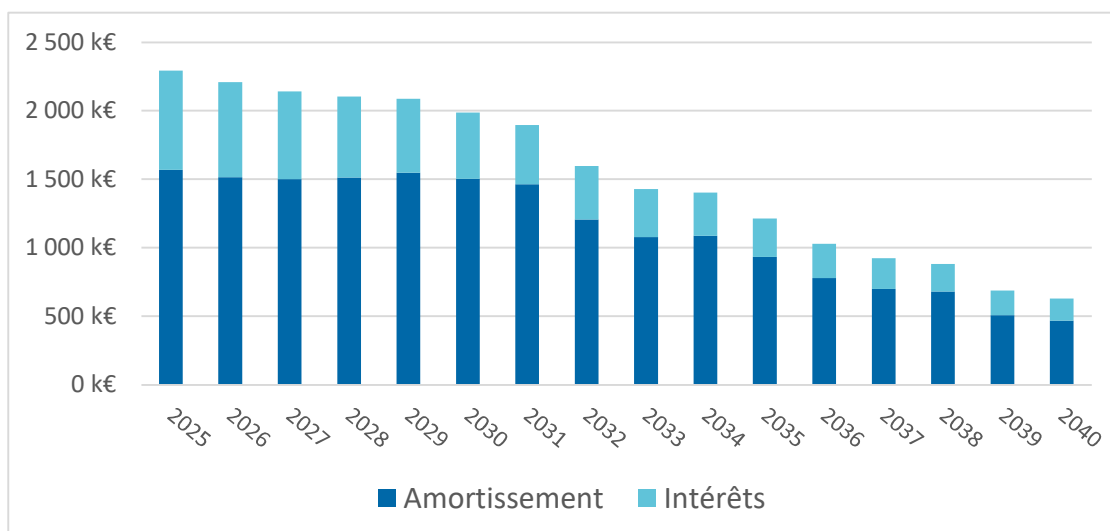
### Les principaux indicateurs financiers et état de la dette

	2022	2023	2024
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières)	3 663 275,28	4 658 125,87	4 518 358,68
Recettes Réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	6 514 735,44	7 479 915,81	8 085 259,78
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 851 460 €</b>	<b>2 821 790 €</b>	<b>3 566 901 €</b>
Charges financières (hors intérêts pour compte courant)	554 317,05	694 889,48	787 737,04
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 297 143 €</b>	<b>2 126 900 €</b>	<b>2 779 164 €</b>
Remboursement en capital	1 314 729,72	1 485 667,87	1 816 798,10
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>982 413 €</b>	<b>641 233 €</b>	<b>962 366 €</b>
<b>CRD</b>	<b>17 984 736,07 €</b>	<b>20 815 502,16 €</b>	<b>21 185 215,84 €</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,8 ans</b>	<b>9,8 ans</b>	<b>7,6 ans</b>
Nb de contrat d'emprunt au 31/12	87	89	86
Taux d'épargne brute	35%	28%	34%
<b>Volume d'Investissements réalisés</b>	<b>2 536 173,53 €</b>	<b>4 354 050,14 €</b>	<b>3 716 900,79 €</b>

Après une évolution notable de la dette fin 2023, liée principalement à l'intégration du passif de la commune de le Teil suite à son adhésion, le capital restant dû fin 2024 évolue au rythme de nos volumes d'investissement structurant nécessitant un recours à l'emprunt.

Bien que nous ayons contractualisé 5 nouveaux emprunts, le **ratio d'extinction de la dette** ou la capacité de désendettement diminue à **7,6 ans** à fin 2024. Il s'agit globalement d'un bon ratio au regard du seuil maximal recommandé de **12 ans** pour les collectivités de notre type.

Par ailleurs, le profil d'extinction global de la dette présente les flux de remboursement suivants, avec une baisse significative du capital à rembourser à compter de 2032 :





Le **taux d'épargne brute se stabilise à 34 % en 2024**, et l'épargne nette augmente en 2024 par rapport à 2023 pour se stabiliser à près de 960 K€ (+320 K€ environ). Cette augmentation d'épargne est la résultante de deux facteurs combinés :

D'une part, une réduction des dépenses réelles de fonctionnement.

D'autre part, des recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +603 K€ HT sur 2024 par rapport à 2023, du fait des évolutions tarifaires (0.21€/ m<sup>3</sup>) votées par le Comité syndical pour poursuivre sa politique d'investissement.

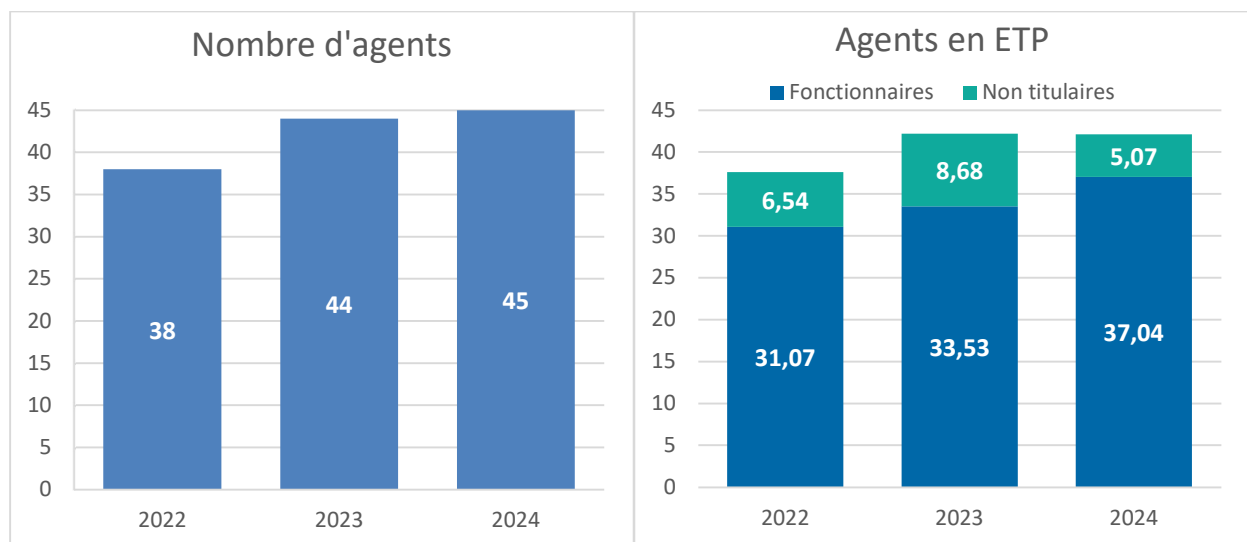
Le **taux d'épargne brute** est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une Collectivité locale. Plus le taux est élevé et plus la collectivité dispose de ressources financières pour réaliser ses investissements. Toutefois un seuil prudentiel existe. Si le taux d'épargne brute est inférieur à 10% alors on considère que la situation financière de la collectivité est dégradée.

## 2.2 Les ressources humaines

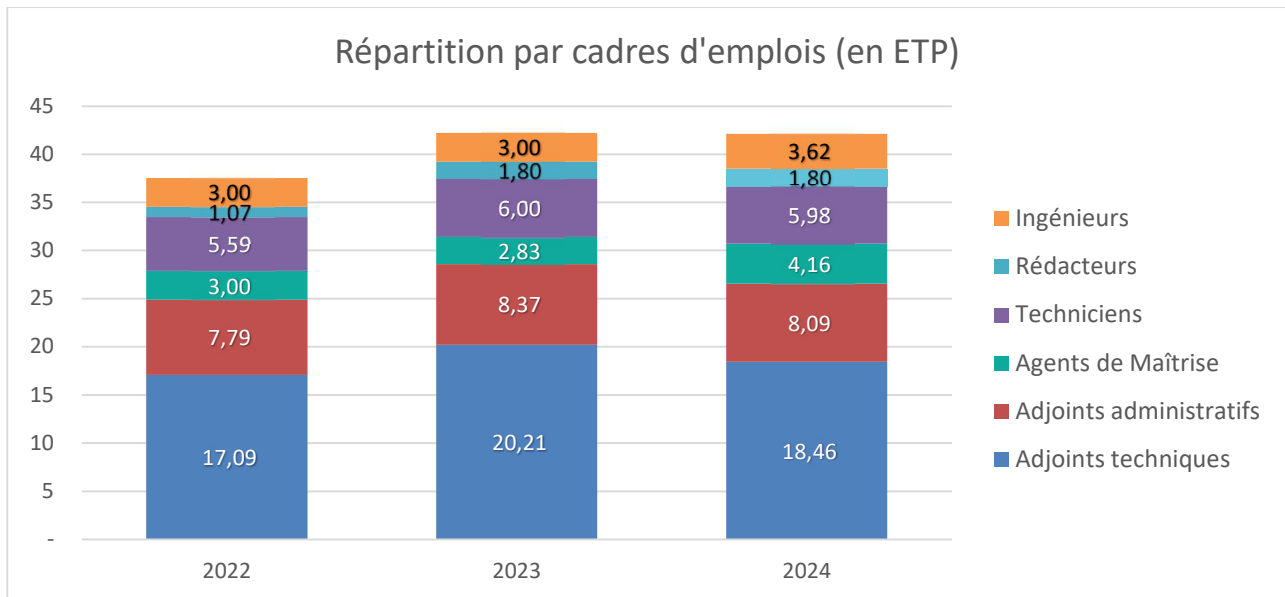
- Les effectifs

Les effectifs de Sydeo en 2024 sont composés de 45 agents représentant plus de 42 Equivalents Temps Pleins (ETP) qui se répartissent de la manière suivante :

- 37 agents titulaires de la fonction publique territoriale,
- 5 agents contractuels.



L'évolution des effectifs est principalement liée à la structuration et l'organisation des services de SYDEO, dont la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est relativement récente. A cela s'ajoute l'intégration de la commune de Le Teil avec 4000 abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui a conduit à de nouveaux recrutements.



Concernant la répartition par cadre d'emploi, on note certaine évolution liée principalement à la structuration des services et à l'agrandissement du périmètre d'intervention du syndicat. Cette progression impacte principalement deux cadres d'emploi :

- Des Adjointes Techniques qui sont passés Agents de Maîtrise (évolution de carrières),
- Le recrutement d'un ingénieur pour encadrer le service patrimoine en cours d'année 2024.

- Les dépenses de personnel

	2022	2023	2024
<b>Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 764 558 €</b>	<b>2 002 417 €</b>	<b>2 217 330 €</b>
Personnel affecté	43 962 €	1 098 €	- €
Traitement de base	911 150 €	1 048 911 €	1 142 423 €
Prime IFSE	178 624 €	193 189 €	210 426 €
Heures supplémentaires	16 963 €	30 910 €	29 783 €
NBI	7 569 €	7 133 €	8 725 €
Supplément Familial de Traitement	11 592 €	13 046 €	13 043 €
Cotisations	473 318 €	523 654 €	562 868 €
Tickets Repas	31 311 €	40 245 €	41 652 €
COS	29 400 €	81 300 €	83 200 €
Assurance du personnel	60 669 €	62 931 €	105 502 €
Remboursements des assurances du personnel	4 477 €	36 633 €	26 028 €

La progression des dépenses de personnel est directement liée à la structuration du syndicat et l'évolution de son périmètre d'intervention.

Pour rappel, le point d'indice de la fonction publique a augmenté respectivement de 3,5 % en 2022 puis de 1,5% en 2023.

En parallèle, les élus ont validé l'harmonisation de certains avantages sociaux, comme le Comité des Œuvres Sociales (COS) et les chèques déjeuner, pour respecter l'équité de traitement de l'ensemble des agents de SYDEO.

Les agents ont également profité sur cette période de la mise œuvre de la prime Macron.

En outre, on note une augmentation importante des coûts de l'assurance du personnel dont le montant était d'environ 60 000€ en 2022 et 2023 et qui est passé à un montant de 105 000€ en 2024. Une réflexion devra être conduite en 2025 sur le coût de cette assurance sachant que les remboursements sont très inférieurs à celle-ci.

Enfin, notre nouvelle organisation qui ouvre la voie à plus de spécialisation de nos métiers va nécessiter la mise en place de nouveaux outils plus performants.

Il est envisagé notamment de :

- Déployer la télérelève sur l'ensemble du territoire à horizon 10 ans,
- Se doter d'un outil de facturation plus performant intégrant un module intervention,
- Se doter d'un outil générant les balances hydrauliques (bilan entrée / sortie),
- Déployer notre nouveau Système d'information Géographique pour garantir la connaissance de notre patrimoine,

Pour optimiser la mise en œuvre de nos différents systèmes d'information, il faudra accompagner la technicité de nos agents avec des cycles de formations adaptés.

Cette nouvelle organisation se fait dans un souci de modernisation mais également pour maîtriser et une rationaliser les effectifs du Syndicat, dont l'objectif est de proposer le meilleur Service Public d'Eau Potable possible dans un contexte mouvant où les technologies sont en perpétuelle évolution.

- Le temps de travail effectif

Le temps de travail effectif annuel pour un temps plein est de 1607H, sans dérogations pour sujétions liées à la nature des missions ou aux cycles de travail.

Les durées hebdomadaires du travail varient entre les services selon les horaires de chacun, créant un droit à RTT différent selon les cas.

A ce temps de travail effectif de 1607H par an, s'ajoutent des astreintes. En dehors des horaires de service, l'astreinte est assurée 7 jours sur 7 par 2 responsables techniques et 3 agents techniques.

### 3. PROSPECTIVE FINANCIERE POUR LES ANNEES A VENIR

Le Comité syndical a adopté par délibération du 05/11/2024 un pacte financier, tarifaire et technique. Ce pacte est un véritable projet de territoire, il participe également à construire une vraie identité et une vraie solidarité au sein du syndicat SYDEO

Celui-ci s'articule autour de 3 axes majeurs :

- **Axe 1 : Le plan pluriannuel d'investissement**

Un programme pluriannuel d'investissements structurants (PPI) a été défini sur la période 2024-2036, pour un montant total estimé à 39 500 000 € (26 973 000 € nets de subventions). En complément, SYDEO devra réaliser des « investissements de maintien » (2 000 000 €/an) : 1 000 000 € par an pour assurer le bon fonctionnement du service et 1 000 000 € par an de renouvellement patrimonial (canalisations). Ces investissements structurants ont vocation à sécuriser l'alimentation en eau potable pour les prochaines décennies.

- **Axe 2 : La prospective financière**

Le syndicat veillera à maintenir une capacité de désendettement de l'ordre de 7-8 années, et à ne pas dépasser durablement le « seuil d'alerte » de 12 ans.

Le suivi financier sera réalisé globalement sans recourir à une comptabilité analytique par secteur géographique.

Une augmentation régulière des tarifs de l'ordre de 3% à 5% par an est envisagée afin de réaliser le programme d'investissements tout en maintenant une situation financière saine, notamment en cas de diminution des volumes vendus.

Le syndicat veillera à conserver un solde global de clôture de 1 400 000 € (environ trois mois de dépenses d'exploitation).

Le financement du programme d'investissement sera réalisé en partie par des emprunts à long terme (50 voire 60 ans) contractés auprès de la Banque des Territoires.

- **Axe 3 : L'harmonisation des tarifs**

Le pacte prévoit d'uniformiser les tarifs sur le territoire dès 2025 selon les modalités suivantes :

- Une part fixe du tarif progressive selon le diamètre du compteur.

Part fixe selon diamètre du compteur	10 à 15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm
Tarif ex SMOP 1 en 2024	80,00 €	134,47 €	168,58 €	234,84 €	320,46 €	370,16 €	425,03 €	529,66 €	634,29 €
2025(+3%)	68,32 €	138,50 €	173,64 €	241,89 €	330,07 €	381,26 €	437,78 €	545,55 €	653,32 €

- Une part proportionnelle avec mise en place d'un tarif progressif avec 4 tranches à partir de 2025 :



Il a été décidé de ne pas appliquer le barème progressif aux usagers industriels et aux agriculteurs : seule la tranche 2 « de référence » s'appliquerait quelle que soit leur consommation.

Tarifs	Théorique 2024	2025 (+3%)
Tranche 1 : 0-40	1,41 €	1,45 €
Tranche 2 (référence) : 40-80	1,88 €	1,94 €
Tranche 3 : 80-120	2,35 €	2,42 €
Tranche 4 : >120	2,94 €	3,03 €

Enfin, est également prévu la création d'un « observatoire des consommations et de la tarification » afin d'assurer un suivi régulier de l'évolution des consommations par tranches et par catégories d'usagers.

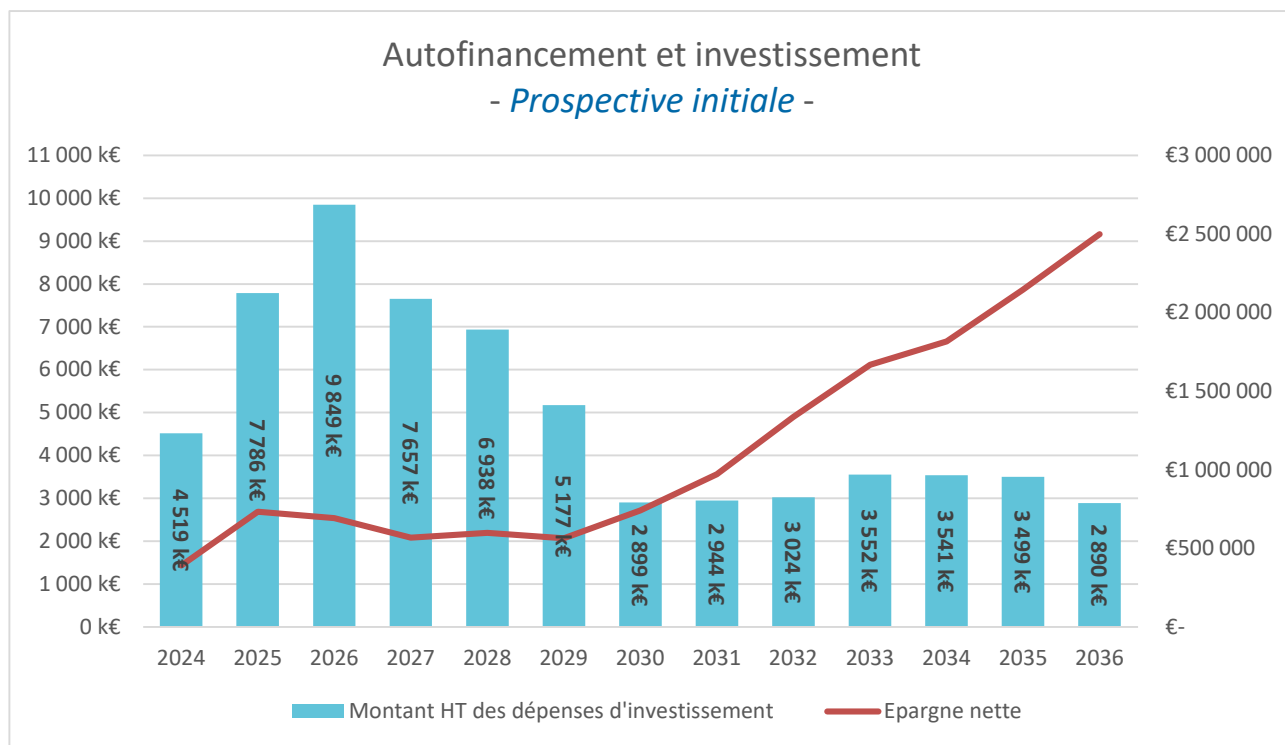
Cette harmonisation tarifaire est un acte fort issu d'une vision volontariste des élus pour poser les fondations solides et solidaires d'une politique partagée de l'eau sur l'ensemble du territoire SYDEO.

Les principaux résultats de la prospective financière établie durant l'année 2024 et issus du pacte financier sont les suivants :

Résultats de la simulation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
<b>Epargne brute</b>	<b>2 163 k€</b>	<b>2 311 k€</b>	<b>2 280 k€</b>	<b>2 221 k€</b>	<b>2 312 k€</b>	<b>2 377 k€</b>	<b>2 520 k€</b>	<b>2 742 k€</b>	<b>2 922 k€</b>	<b>3 121 k€</b>	<b>3 317 k€</b>	<b>3 530 k€</b>	<b>3 763 k€</b>
Remboursement en capital des emprunts	1 772 k€	1 578 k€	1 588 k€	1 654 k€	1 715 k€	1 814 k€	1 780 k€	1 771 k€	1 587 k€	1 454 k€	1 500 k€	1 383 k€	1 262 k€
<b>Epargne nette</b>	<b>391 k€</b>	<b>733 k€</b>	<b>692 k€</b>	<b>567 k€</b>	<b>597 k€</b>	<b>563 k€</b>	<b>740 k€</b>	<b>971 k€</b>	<b>1 336 k€</b>	<b>1 667 k€</b>	<b>1 817 k€</b>	<b>2 146 k€</b>	<b>2 501 k€</b>
Encours de dette au 31/12/n	22 941 k€	27 452 k€	32 856 k€	34 680 k€	37 394 k€	38 384 k€	37 439 k€	37 682 k€	37 826 k€	38 299 k€	38 567 k€	38 581 k€	37 753 k€
<i>Dont emprunt nouveau</i>	<i>3 673 k€</i>	<i>6 088 k€</i>	<i>6 992 k€</i>	<i>3 478 k€</i>	<i>4 430 k€</i>	<i>2 803 k€</i>	<i>836 k€</i>	<i>2 014 k€</i>	<i>1 730 k€</i>	<i>1 927 k€</i>	<i>1 767 k€</i>	<i>1 397 k€</i>	<i>434 k€</i>
<b>Capacité de désendettement (en)</b>	<b>10,6</b>	<b>11,9</b>	<b>14,4</b>	<b>15,6</b>	<b>16,2</b>	<b>16,1</b>	<b>14,9</b>	<b>13,7</b>	<b>12,9</b>	<b>12,3</b>	<b>11,6</b>	<b>10,9</b>	<b>10,0</b>
Dotations aux amortissements (nettes des	1 299 k€	1 391 k€	1 542 k€	1 712 k€	1 801 k€	1 912 k€	1 986 k€	2 020 k€	2 085 k€	2 153 k€	2 232 k€	2 310 k€	2 388 k€
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>864 k€</b>	<b>919 k€</b>	<b>738 k€</b>	<b>509 k€</b>	<b>511 k€</b>	<b>465 k€</b>	<b>534 k€</b>	<b>722 k€</b>	<b>837 k€</b>	<b>968 k€</b>	<b>1 085 k€</b>	<b>1 219 k€</b>	<b>1 375 k€</b>
<b>Solde global de clôture</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>
Investissements réalisés	4 519 k€	7 786 k€	9 849 k€	7 657 k€	6 938 k€	5 177 k€	2 899 k€	2 944 k€	3 024 k€	3 552 k€	3 541 k€	3 499 k€	2 890 k€
Recette tarifaire	6 610 k€	6 808 k€	7 047 k€	7 293 k€	7 548 k€	7 813 k€	8 086 k€	8 369 k€	8 662 k€	8 965 k€	9 279 k€	9 604 k€	9 940 k€
Volumes vendus (m3)	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773
<b>Recettes HT/m3</b>	<b>2,82 €</b>	<b>2,90 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>3,11 €</b>	<b>3,22 €</b>	<b>3,33 €</b>	<b>3,44 €</b>	<b>3,56 €</b>	<b>3,69 €</b>	<b>3,82 €</b>	<b>3,95 €</b>	<b>4,09 €</b>	<b>4,23 €</b>

Les hypothèses retenues dans cette prospective sont les suivantes :

- Bases facturables : évolution de 0%/an,
- Evolution des tarifs : 3 %/an,
- Evolution des recettes hors facturations abonnés : 1%/an,
- Evolution des dépenses réelles (hors intérêt de la dette) : 2%/an,
- Durée d'amortissement moyenne : 45 ans,
- Subventions des investissements structurants : ≈ 30%,
- Maintien d'une trésorerie de sécurité : 1 400 000 €,
- Taux d'intérêt des emprunts : 4%,
- Durée des emprunts 40 ans.



Cette prospective sera actualisée à chaque fin d'exercice afin de mieux apprécier la situation financière et comptable du syndicat.

## 4. PROPOSITION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2025

### 4.1 Budget prévisionnel

#### 4.1.1 La section de fonctionnement

CHAPITRES	Budget 2025	Budget 2024
<b>Dépenses</b>		
011. Charges à caractère général	2 043 000,00 €	2 102 137,70 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	2 372 400,00 €	2 225 688,00 €
014. Atténuations de produits	900 000,00 €	826 000,00 €
022. Dépenses imprévues	30 000,00 €	3 000,00 €
023. Virement à la section d'investissement		
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	1 847 800,00 €
65. Autres charges de gestion courante	113 100,00 €	96 300,00 €
66. Charges financières	840 000,00 €	879 647,48 €
67. Charges exceptionnelles	59 000,00 €	61 000,00 €
68. Dotations aux amortissements et aux provisions	60 000,00 €	63 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 417 500,00 €</b>	<b>8 104 573,18 €</b>
<b>Recettes</b>		
002. Résultat d'exploitation reporté	402 089,83 €	382 606,14 €
013. Atténuations de charges	- €	- €
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €	542 100,00 €
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	8 440 389,00 €	8 146 269,00 €
74. Subventions d'exploitation	- €	- €
75. Autres produits de gestion courante	72 000,00 €	50 000,00 €
76. Produits financiers	- €	- €
77. Produits exceptionnels	111 000,00 €	111 800,00 €
78. Reprises sur amortissements et provisions	40 000,00 €	43 000,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 615 478,83 €</b>	<b>9 275 775,14 €</b>
<b>EBE (Excédent Brut d'Exploitation)</b>	<b>2 243 889,00 €</b>	<b>2 066 495,82 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (Recettes - dépenses)</b>	<b>1 197 978,83 €</b>	<b>1 171 201,96 €</b>

#### o Les recettes de fonctionnement

- Les recettes liées aux ventes d'eau

L'hypothèse retenue lors du budget 2025 est de conserver l'assiette de facturation de 2023 pour un volume de 2 350 000m<sup>3</sup>, à laquelle sont appliquées les évolutions tarifaires votées par le conseil du 5 novembre 2024.

Les recettes des ventes d'eau et liées aux autres activités du services (travaux, frais de gestion,) sont évaluées à ce jour à 8 440 389 € et constituent notre principale ressource financière.

- Les autres recettes

Les autres recettes proviennent d'une part des prestations de facturation opérées pour le compte des communes compétentes en matière d'assainissement collectif (Facturation unique). D'autre part, nous fournissons également une prestation relative à la fourniture d'un fichier abonné avec les consommations relevés pour les collectivités souhaitant réaliser elles-mêmes leur propre facturation (cas de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche).

- o *Les dépenses de fonctionnements*

- Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement proposées sont globalement stables par rapport à 2024. Les principales dépenses liées au fonctionnement du syndicat sont désormais encadrées par la passation de marchés pluriannuels. Une attention particulière est portée par le syndicat sur ces dépenses afin de les optimiser et de les rationaliser.

Cependant, une partie du produit des recettes sera reversée à l'agence de l'eau au titre de ses redevances à hauteur de 1 100 000€ :

- Solde de la redevance modernisation des réseaux,
- Solde de la redevance pollution,
- Redevance prélèvement,
- Redevance consommation en eau potable,
- Redevance performance des réseaux d'eau potable.

On note une augmentation des dépenses au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », qui est liée à la mise œuvre de la convention relative au Fond Unique Logement (FUL) en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ardèche. Ce dispositif va permettre au syndicat d'intégrer une dimension sociale dans la relation avec ses abonnés les plus en difficulté. Pour chaque dossier éligible au FUL un abandon de créances sera opéré à hauteur de 20% de la facture « eau » en contrepartie le FUL et l'abonné devront s'acquitter du reste à charge de celle-ci.

- La masse salariale

Les dépenses relatives aux ressources humaines (masse salariale, formation, comité des œuvres sociales, ...) sont estimées 2 372 400 € en légère augmentation par rapport à 2024 pour tenir compte des évolutions suivantes :

- De l'évolution du coût de l'assurance du personnel,
- Des évolutions des carrières,



- D'une proposition de revalorisation du chèque déjeuner de 5€ à 6,50€ (avec participation de l'employeur à hauteur de 60%)
- Du recrutement en cours d'année dernière d'un responsable de service du pôle patrimoine,
- D'un étoffement du service administration général par un éventuel poste supplémentaire.

Les effectifs devraient se stabiliser dans les années à venir, suite aux importants travaux organisationnels et de structuration des services.

Les charges de personnel représentent à ce jour **31%** des dépenses réelles de fonctionnement.

#### o *L'équilibre de la section de fonctionnement*

L'excédent brut d'exploitation (épargne brute) est estimé à 2 243 889 €.

Cet indicateur correspond aux recettes réelles de fonctionnement, diminuées des charges réelles de fonctionnement. Il permet de caractériser la bonne santé financière d'une collectivité et met en évidence notamment la capacité du syndicat à auto-financer ses investissements.

La capacité de désendettement devrait s'établir à 10,7 années en 2025, en augmentation par rapport à la clôture de l'exercice 2024 (7,6 ans). Cette évolution est principalement due à la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement visant à sécuriser l'approvisionnement en eau de notre territoire qui induit un volume important d'investissement en 2025.

La **capacité de désendettement** correspond à la durée théorique dont Sydeo aurait besoin pour rembourser la totalité des emprunts contractés s'il y consacrait la totalité de son autofinancement (et donc ne réaliserait aucun investissement sur cette période).

#### 4.1.3 La section d'investissement

CHAPITRES	Budget 2025	Budget 2024
<b>Dépenses</b>		
001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	268 304,86 €	380 689,22 €
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €	542 100,00 €
041. Opérations patrimoniales		27 492,96 €
13. Subventions d'investissement	100 000,00 €	50 000,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées	1 580 000,00 €	1 842 336,00 €
20. Immobilisations incorporelles	130 000,00 €	127 000,00 €
21. Immobilisations corporelles	1 121 257,60 €	1 318 109,79 €
23. Immobilisations en cours	9 649 484,03 €	5 594 632,22 €
26. Participations et créances rattachées à des partic.		- €
45. Opérations pour compte de tiers		- €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>13 399 046,49 €</b>	<b>9 882 360,19 €</b>

Recettes			
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €
021.	Virement de la section d'exploitation	1 197 978,83 €	1 171 201,96 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00 €	1 847 800,00 €
041.	Opérations patrimoniales		27 492,96 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 729 449,66 €	1 543 072,91 €
13.	Subventions d'investissement	3 971 532,25 €	2 238 817,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	4 500 085,75 €	3 000 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles		53 975,36 €
27.	Autres immobilisations financières		- €
45.	Opérations pour compte de tiers		- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>13 399 046,49 €</b>	<b>9 882 360,19 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>

#### o Les recettes d'investissements

Le budget primitif 2025 de Sydeo se veut prudent en matière de recettes d'investissement. Les subventions attendues sont estimées à presque 4 000 000€ et font l'objet en grande majorité d'une décision attributive de nos partenaires financiers (Agence de l'eau, Etat, Conseil Départemental de l'Ardèche).

Cette section d'investissement se finance en partie par la reprise des résultats de l'exercice antérieur (ch10) pour un montant 1 729 500 €, et le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (ch21) pour un montant prévisionnel de 1 197 979 €.

A ce stade « l'emprunt bancaire » intégré à ce projet de budget pour l'équilibrer n'a pas vocation à être mis en œuvre dans son intégralité. Pour ce nouveau budget, les emprunts qui seront contractés par le syndicat vont s'orienter principalement vers les « Aqua Prêt » de la Banque des Territoires.

#### o Les dépenses d'investissements

##### ▪ Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette en capital s'élève à hauteur de 1 580 000 €.

##### ▪ Un PPI sans précédent

Les dépenses d'équipement prévues en 2025 s'inscrivent dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024/2036 (PPI) voté par le conseil syndical le 5 novembre 2024 pour un montant de 39,5 M€, et qui s'articule autour de 3 axes :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable l'ensemble du territoire,
- Substituer certaines ressources présentant un déficit chronique en période estivale,
- Rechercher de nouvelles ressources.

▪ **Les projets retenus en 2025**

Les dépenses d'investissement 2025 présentées, prennent en compte l'évolution du PPI sur sa partie structurante et les souhaits de renouvellement par les élus du syndicat. Ce programme de travaux est sans précédent et s'élève à 10 901 000 € HT répartis de la manière suivante :

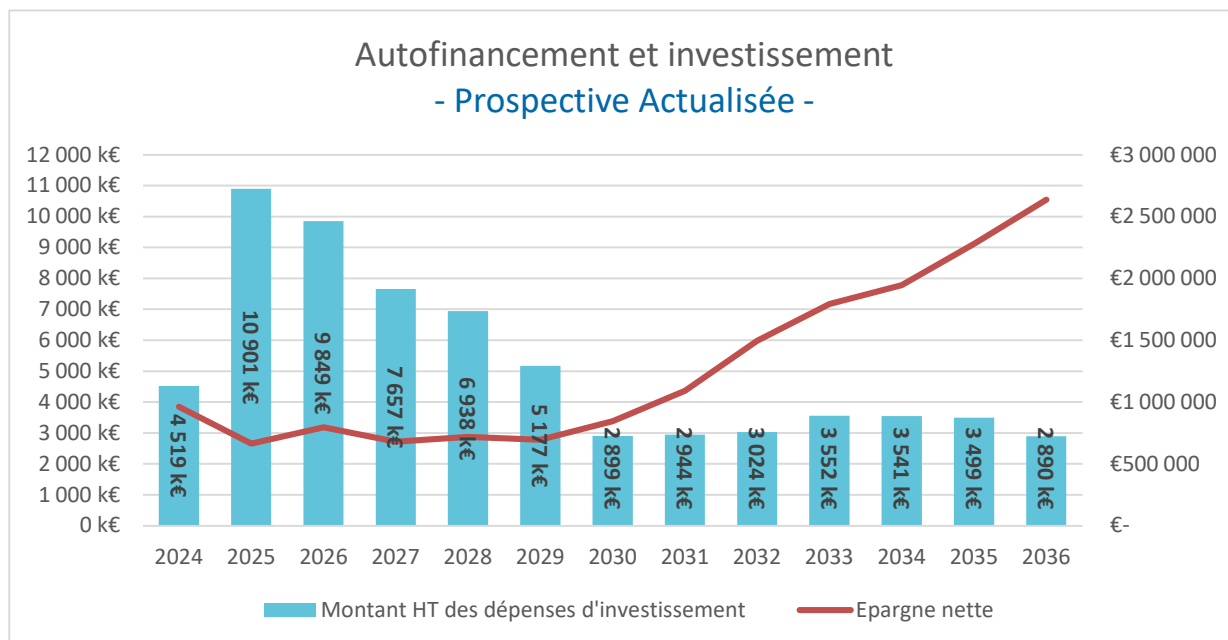
- Les études et divers : 130 000 €
- Les investissements de « maintien » : 1 121 527 € HT
- Les investissements « Bâtiment » : 500 000 € HT
- Les investissements « Structurants » : 6 178 849 € HT
- Les investissements de « mises en conformité » : 310 374 € HT
- Les investissements de « Renouvellement » : 2 587 977 € HT
- Les investissements de « Dévoiement » : 65 100 € HT
- Les investissements de « Extension » : 7 186 €

(Voir le détail fourni en annexe n°1)

#### 4.2 Actualisation de la prospective financière et évolution des indicateurs financiers

Le programme pluriannuel d'investissements actualisé représenterait un montant moyen d'environ 5M€ HT/an, pour un cumul total de travaux de **60 M€ HT** sur la période **2025-2036**.

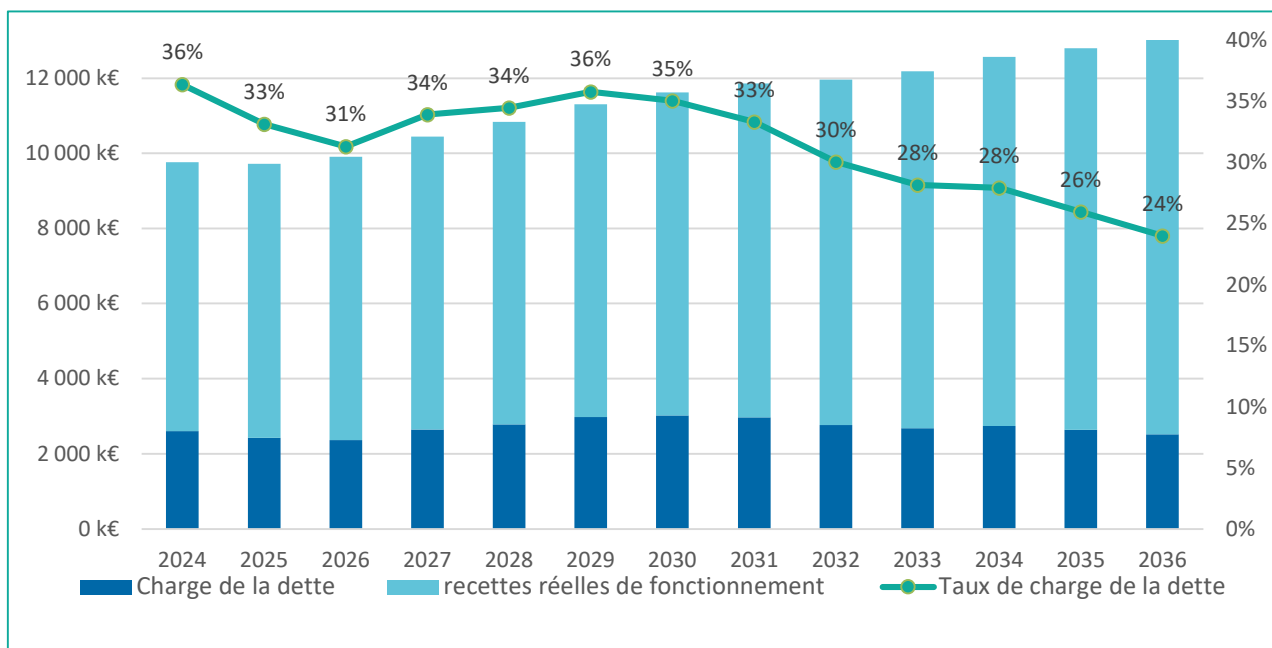
Cependant de nombreux investissements se concentreraient en début de période **2025-2029** pour un volume moyen d'investissement annuel de l'ordre de **7,5M€ HT**.



Ces volumes d'investissement élevés sont rendus possibles par une politique volontariste des élus de ne plus subir les périodes de sécheresse, et pour cela de développer la résilience du syndicat SYDEO face au changement climatique en axant son champ d'action sur la sécurisation en eau potable de son territoire pour les décennies à venir.

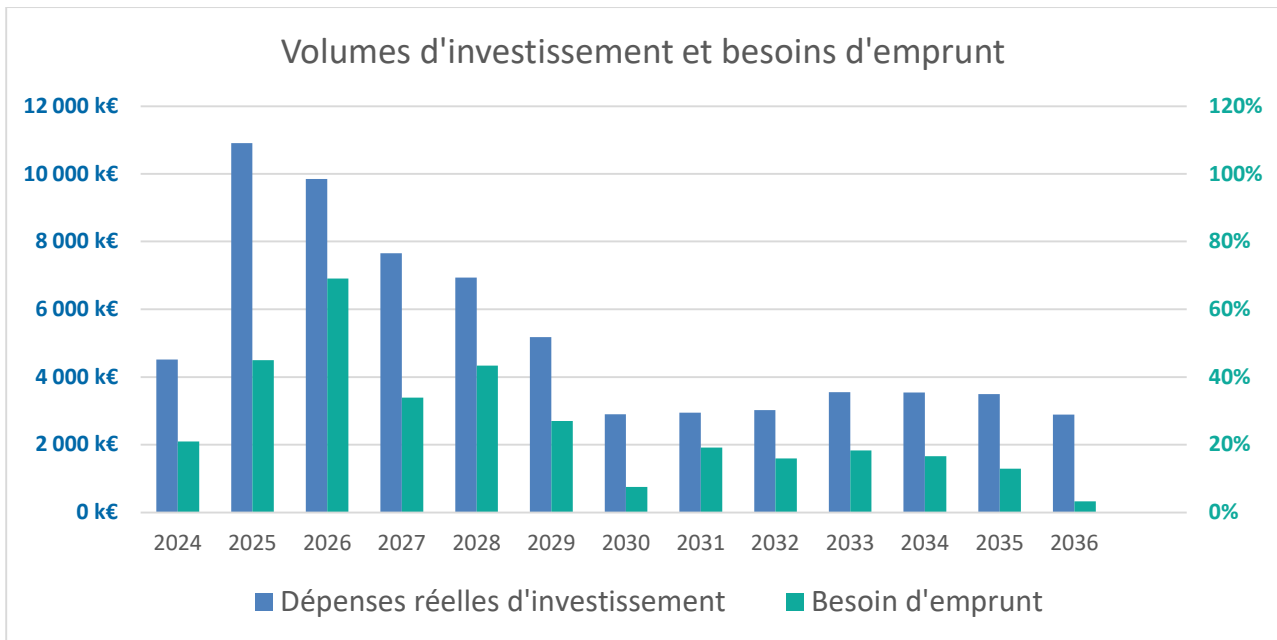
Les décisions prises par le Comité Syndical au travers du Pacte financier, tarifaire et technique rendent donc possibles ces niveaux d'investissements tout en sécurisant les recettes du syndicat et sa situation financière. L'actualisation de la prospective (voir graphique ci-dessus) montre que les choix tarifaires permettent dans un premier de temps de stabiliser l'épargne nette et dans un second temps de l'améliorer de manière significative. Cette amélioration de l'épargne nette se traduira dès 2030 par un recours à l'emprunt limité pour financer les investissements.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de fonctionnement en lien avec le poids de la dette (capital + intérêt) :



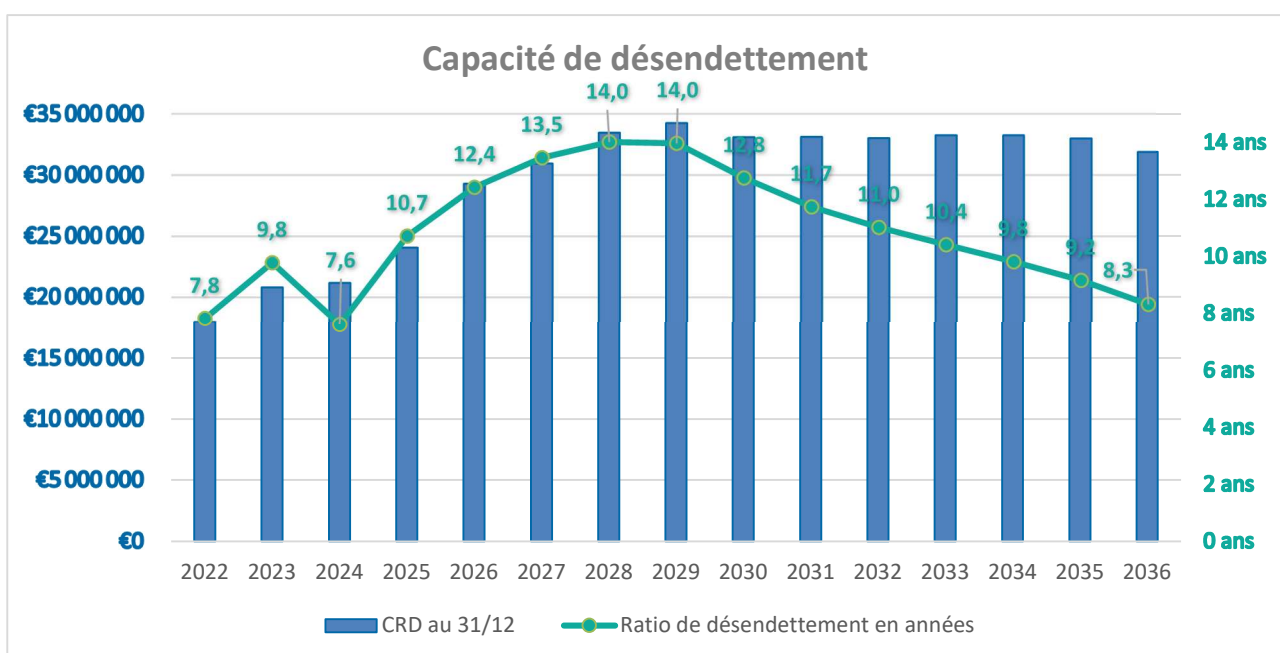
Nous voyons que le taux de charge de la dette va fluctuer sur les périodes de forts investissements pour atteindre 36% et ensuite redescendre à une hauteur de 24% en 2036. On peut considérer que l'évolution de ce taux de charge indique que la dette restera raisonnable pour le syndicat.

En effet, d'après la prospective, les besoins de financement ne faibliront pas et le recours régulier à l'emprunt sera nécessaire, avec **un besoin d'emprunts nouveaux estimé à environ 2,32 M€ en moyenne annuelle sur la période 2025-2036 mais avec un maximum pour l'année 2026 qui pourrait atteindre presque 7 M€** :



Le recours à l'emprunt constitue chaque année une source importante de financement de l'investissement structurant du syndicat. Il s'impute sur l'encours de dette du syndicat, constitué du stock de dette qu'il détient au 31 décembre de chaque exercice budgétaire, déduction faite des remboursements en capital sur l'exercice en cours. En 2024, l'encours de dette du syndicat s'élève à plus de 21 M€, soit environ 786 euros par abonné en moyenne. Le délai de désendettement (exprimé en nombre d'années nécessaires au syndicat pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où l'ensemble de l'épargne y est affecté) est de **7,6 années** en 2024.

La mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement va faire évoluer de manière significative l'encours de la dette du syndicat pour atteindre sa valeur maximale en 2029 estimé à environ **34M€**. Cette évolution va amener le syndicat à dépasser temporairement les 12 années de capacité de désendettement pour retrouver une stabilisation autour des 8 années en fin de période (voir graphique ci-dessous).



En tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2024 et du projet de budget 2025, voici ci-dessous les résultats globaux de la prospective actualisés :

Résultats de la simulation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
<b>Epargne brute</b>	<b>2 779 k€</b>	<b>2 244 k€</b>	<b>2 357 k€</b>	<b>2 297 k€</b>	<b>2 388 k€</b>	<b>2 452 k€</b>	<b>2 594 k€</b>	<b>2 818 k€</b>	<b>2 995 k€</b>	<b>3 192 k€</b>	<b>3 385 k€</b>	<b>3 597 k€</b>	<b>3 827 k€</b>
Remboursement en capital des emprunts	1 817 k€	1 580 k€	1 561 k€	1 619 k€	1 671 k€	1 758 k€	1 750 k€	1 728 k€	1 500 k€	1 398 k€	1 439 k€	1 317 k€	1 190 k€
<b>Epargne nette</b>	<b>962 k€</b>	<b>664 k€</b>	<b>796 k€</b>	<b>678 k€</b>	<b>717 k€</b>	<b>694 k€</b>	<b>844 k€</b>	<b>1 090 k€</b>	<b>1 495 k€</b>	<b>1 793 k€</b>	<b>1 946 k€</b>	<b>2 280 k€</b>	<b>2 637 k€</b>
Encours de dette au 31/12/n	21 185 k€	24 102 k€	29 452 k€	31 223 k€	33 886 k€	34 824 k€	33 830 k€	34 022 k€	34 118 k€	34 548 k€	34 773 k€	34 747 k€	33 882 k€
<i>Dont emprunt nouveau</i>	<i>2 094 k€</i>	<i>4 497 k€</i>	<i>6 911 k€</i>	<i>3 390 k€</i>	<i>4 333 k€</i>	<i>2 697 k€</i>	<i>756 k€</i>	<i>1 920 k€</i>	<i>1 597 k€</i>	<i>1 828 k€</i>	<i>1 665 k€</i>	<i>1 290 k€</i>	<i>326 k€</i>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>7,6</b>	<b>10,7</b>	<b>12,5</b>	<b>13,6</b>	<b>14,2</b>	<b>14,2</b>	<b>13,0</b>	<b>12,1</b>	<b>11,4</b>	<b>10,8</b>	<b>10,3</b>	<b>9,7</b>	<b>8,9</b>
Dotations aux amortissements (nettes des reprises de sub.)	1 299 k€	1 450 k€	1 604 k€	1 774 k€	1 863 k€	1 974 k€	2 048 k€	2 082 k€	2 147 k€	2 214 k€	2 293 k€	2 372 k€	2 450 k€
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 480 k€</b>	<b>794 k€</b>	<b>753 k€</b>	<b>523 k€</b>	<b>525 k€</b>	<b>478 k€</b>	<b>547 k€</b>	<b>736 k€</b>	<b>847 k€</b>	<b>977 k€</b>	<b>1 092 k€</b>	<b>1 225 k€</b>	<b>1 378 k€</b>
<b>Solde global de clôture</b>	<b>947 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>	<b>1 400 k€</b>
Investissements réalisés	4 613 k€	10 901 k€	9 849 k€	7 657 k€	6 938 k€	5 177 k€	2 899 k€	2 944 k€	3 024 k€	3 552 k€	3 541 k€	3 499 k€	2 890 k€
Recette tarifaire	6 697 k€	6 840 k€	7 080 k€	7 328 k€	7 584 k€	7 850 k€	8 124 k€	8 409 k€	8 703 k€	9 008 k€	9 323 k€	9 649 k€	9 987 k€
Volumes vendus (m3)	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773	2 347 773
<b>Recettes HT/m3</b>	<b>2,85 €</b>	<b>2,91 €</b>	<b>3,02 €</b>	<b>3,12 €</b>	<b>3,23 €</b>	<b>3,34 €</b>	<b>3,46 €</b>	<b>3,58 €</b>	<b>3,71 €</b>	<b>3,84 €</b>	<b>3,97 €</b>	<b>4,11 €</b>	<b>4,25 €</b>

## Annexe 1 : Détail du programme d'investissement pour 2025

### ➤ Les études et divers :

		- €	130 000 €	130 000 €	- €	- €	- €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
ETUDES ET DIVERS	ETUDES		130 000 €	130 000 €			

### ➤ Les investissements de « maintien » :

		121 527 €	1 000 000 €	1 121 527 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENTS DE MAINTIEN	MAINTIEN	121 527 €	1 000 000 €	1 121 527 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

### ➤ « Bâtiment » :

		- €	500 000 €	500 000 €	1 200 000 €	- €	- €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-274-S PROJET EXTENSION SIÈGE LE POUZIN	BÂTIMENT		500 000 €	500 000 €	1 200 000 €		

➤ Les investissements « structurants »

		1 715 034 €	4 463 815 €	6 178 849 €	4 598 662 €	391 660 €	- €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
INTERCONNEXION ST MARTIN ST PIERRE	STRUCTURANT	60 524 €		60 524 €			
2022-176-S:FCMT/CONF CHALIAC-VIGNARES-STJULIENALBA	STRUCTURANT	25 583 €	80 000 €	105 583 €			
2023-217-C TRX AEP SECUR UDI PRANLES COUX LYAS	STRUCTURANT	298 092 €		298 092 €			
2023-219-S ETUDE RESSOURCE ILES CHAMBENIER POUZIN	STRUCTURANT	6 445 €	150 000 €	156 445 €			
2023-223-C ZRR EYRIEUX	STRUCTURANT	14 619 €	574 000 €	588 619 €			
2023-230-S -ETUDE STRAT. T1-POUZIN BAIX PAYRE	STRUCTURANT	532 347 €		532 347 €			
2023-238-S ETUDE TARIFAIRE + PROSPECTIVE BUDGET	STRUCTURANT	574 €		574 €			
2023-239-S SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER CRUAS BAIX TRANCHE 1	STRUCTURANT	41 614 €	800 000 €	841 614 €	566 000 €		
2023-246-C SIG + MAJ PLANS	STRUCTURANT	2 300 €	84 900 €	87 200 €			
265 MISE EN PLACE CPTEUR VERDUS	STRUCTURANT	3 786 €		3 786 €			
2023-271-C PLAN DE COMPTAGE	STRUCTURANT	35 175 €		35 175 €			
2024-290-C NOUVELLE RESSOURCE MARCOLS LES EAUX	STRUCTURANT	3 425 €	25 200 €	28 625 €			
2024-291-S-RÉHABILITATION CAPTAGE FOURNIER MEYSSE	STRUCTURANT	225 331 €	30 000 €	255 331 €			
2024-292-S-ETUDE STRAT. T2-POUZIN BAIX PAYRE	STRUCTURANT	271 249 €	793 530 €	1 064 779 €			
2024-300-C AMÉLIO FONCT.INTERCO PRIVAS-POUZIN	STRUCTURANT	10 965 €		10 965 €			
2024-326-S SCHÉMA DE DISTRIBUTION ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL	STRUCTURANT	- €	65 000 €	65 000 €	85 000 €		
2024-328-S DÉVOIEMENT VIDANGE CHALOS ROMPON	STRUCTURANT	32 278 €		32 278 €			
2024-331-T POSE COMPTEUR RÉSERVOIR PRINCIPAL LE TEIL	STRUCTURANT	5 065 €	15 000 €	20 065 €			
2024-335-T ETUDE ET TVX CAPACITE GRIMOLLES LE TEIL	STRUCTURANT	- €	20 000 €	20 000 €			
2024-336-S ETUDE ET TVX CAPACITE FOURNIER MEYSSE	STRUCTURANT	- €	10 000 €	10 000 €			
2024-339-CETU TRX AEP SECU UDI PRANLE COUX LYAS T2	STRUCTURANT	64 060 €	30 000 €	94 060 €			
2024-340-C INTERCONNEXION AVEC SYNDICAT ODS	STRUCTURANT	1 820 €	10 000 €	11 820 €			
2024-342-S RENF STOCK RESERV PRINC ST CIERGE	STRUCTURANT	6 800 €		6 800 €	93 200 €		
2024-343-C RATTRAPAGE STRUCTUREL T2	STRUCTURANT	38 000 €		38 000 €	873 176 €		
2024-345-S SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER- POUZIN T3	STRUCTURANT	12 955 €	489 326 €	502 281 €	900 000 €		
2024-346 SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER- BAIX- CARR	STRUCTURANT	22 027 €		22 027 €	1 208 291 €		
2024-348-C BEAUVENE BACHE DE STOCKAGE L ARBRE	STRUCTURANT	- €	331 879 €	331 879 €			
2025-370 SÉCURISATIONN CHALENCON	STRUCTURANT	- €	375 000 €	375 000 €	400 000 €		
2025-371 TÉLÉRELÈVE ANTENNE LORA	STRUCTURANT	- €	120 000 €	120 000 €	130 000 €		
2025-372 TÉLÉRELÈVE COMPTEURS LORA	STRUCTURANT	- €	259 980 €	259 980 €	342 995 €	391 660 €	
2025-373 ETUDES TRAVAUX DIVERS	STRUCTURANT	- €	200 000 €	200 000 €			



➤ Les investissements de « mises en conformité » :

		23 372 €	287 000 €	310 372 €	- €	- €	- €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-344-C DUP ET CAPTAGE HUBAC DU CHIER ST ETIENNE	MISE EN CONFORMITE	1 500 €	287 000 €	288 500 €			
2024-347-C LOTISSEMENT TAULEAC COUX	MISE EN CONFORMITE	21 872 €		21 872 €			

➤ Les investissements de « renouvellement » :

		657 895 €	1 930 082 €	2 587 977 €	1 424 209 €	491 040 €	- €
Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2023-236-T RUE KLEBERT RENOUV CONDUITE LE TEIL	RENOUVELLEMENT	83 815 €		83 815 €			
2023-270-C GOURDON LA PLANCHE JARNIAS	RENOUVELLEMENT	30 753 €		30 753 €			
2024-273-S CHOMERAC-ROUTE DE PRIVAS- PHASE 2	RENOUVELLEMENT	428 181 €		428 181 €			
2024-316-S TRAVERSÉE DE FLAVIAC RENOUV	RENOUVELLEMENT	19 066 €	197 207 €	216 273 €			
2024-317-S CHOMERAC-ROUTE DE PRIVAS- PHASE 3	RENOUVELLEMENT	3 296 €	1 345 €	4 641 €			
2024-329-C PLACE JEUX DU BALLON À PRIVAS RENOV	RENOUVELLEMENT	65 284 €		65 284 €			
2024-334-C RENOUVELEMENT QUARTIER LE ROURE LYAS	RENOUVELLEMENT	3 326 €		3 326 €	215 000 €		
2024-337-S REHAB MISE CONFOR. RUE REPUBLIQUE CRUAS	RENOUVELLEMENT	14 650 €	436 629 €	451 279 €	436 629 €		
2024-338-C RENOUV RESEAUX ROUTE DES MINES PRIVAS	RENOUVELLEMENT	8 475 €		8 475 €	423 500 €	491 040 €	
2024-341-S REHAB SURPRESSEUR DU BUIS BAIX	RENOUVELLEMENT	1 050 €	245 000 €	246 050 €	244 080 €		
2025-374 RENOUV FLAVIAC PHASE 2	RENOUVELLEMENT	- €	218 000 €	218 000 €			
2025-375 RENOUV RD 104 ST JULIEN /ROMPON	RENOUVELLEMENT	- €	200 000 €	200 000 €			
2025-376 RENOUV ST PIERRE LES MOLLIERES	RENOUVELLEMENT	- €	31 000 €	31 000 €			
2025-377 RENOUV MEYSSE GRANDE RUE	RENOUVELLEMENT	- €	128 000 €	128 000 €			
2025-378 RENOUV LE TEIL ROBESPIERRE	RENOUVELLEMENT	- €	114 400 €	114 400 €			
2025-379 RENOUV LE TEIL 8 MAI CHAMANTIN	RENOUVELLEMENT	- €	218 500 €	218 500 €			
2025-380 RENOUV SAINT VINCENT TRACIEUX	RENOUVELLEMENT	- €	140 000 €	140 000 €	105 000 €		

➤ Les investissements de « dévoiement » :

		- €	65 100 €	65 100 €	- €	- €	- €
Intitulé	Type D'opérateur	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2025-381 DEVOI ROCHESSAUVE SS VILLAGE	DEVOIEMENT	- €	41 000 €	41 000 €			
2025-382 DEVOI POURCHÈRES LAY L'ÉGLISE	DEVOIEMENT	- €	24 100 €	24 100 €			

➤ Les investissements d'« extension » :

		7 186 €	- €	7 186 €	- €	- €	- €
Intitulé	Type D'opérateur	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-322-C EXTENSION MAM + MAISON SÉNORIALE +LOT ST PRIEST	EXTENSION	7 186 €		7 186 €			



DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 25/02/2025**

Date de Convocation	11/03/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	41
		Votants	50
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Bernaudoise 07000 St Julien En St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s** : Mr Leynaud Jean, Mme Bacconnier Céline, Mr Féougier Adrien, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sanges Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Moulin Gilbert, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Hubert Francis, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s** : Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mr Ambert Gérard, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Coste Jérôme, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice.

**Pouvoirs** : Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubrillard Alain, Mr David Henri a donné pouvoir à Mr Faure Olivier, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel.

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

**2025/023 : Titres restaurant – Revalorisation de la valeur faciale et montant de la participation employeur**

Il est d'abord rappelé aux membres de l'assemblée délibérante qu'en vertu de l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967, les collectivités et établissements publics peuvent attribuer des titres restaurants à leurs agents, dans le cas où ceux-ci ne peuvent bénéficier d'un dispositif de restauration compatible avec la localisation de leur poste de travail.

Aussi par délibération n°2021/017 du 16/11/2021, SYDEO a choisi d'octroyer des titres restaurants à ses agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une valeur faciale de 5 euros, avec une participation de l'employeur à hauteur de 60 %, soit 3€ par titre.

Dans le cadre de mesures de soutien au pouvoir d'achat, et afin de répondre spécifiquement à l'inflation de la vie

courante, notamment de l'alimentation, il s'agit par la présente délibération de revaloriser la valeur faciale des titres en la portant à 6.50 €, avec le maintien d'une participation de 60 % de l'employeur, soit des contributions respectives de 3.90 € pour l'employeur et de 2.60 € pour l'agent.

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L732-2 permettant l'attribution de titres-restaurants aux agents publics dans les conditions prévues par le Code du Travail,

Vu le Code du Travail, et notamment le chapitre II du titre VI du livre II de sa troisième partie afférente aux conditions d'émissions et d'utilisation des titres-restaurant,

Vu l'Ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1969 relative à l'aménagement des conditions du travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres-restaurant, et notamment son article 19 afférent aux titres-restaurant

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Décide de porter à 6.50 € la valeur faciale des titres restaurants attribués par SYDEO à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- De maintenir la participation employeur à 60 % de la valeur faciale du titre, conformément aux dispositions antérieures arrêtées par l'assemblée délibérante.
- De rappeler que les titres restaurants sont attribués dans les conditions fixés par le règlement de SYDEO.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme à l'original,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié exécutoire par Le Président  
Le Pouzin, le 25/02/2025  
Le Président, Jean Leynaud




DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 25/02/2025**

Date de Convocation	11/03/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	41
		Votants	50
		Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Bernaudoise 07000 St Julien En St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s** : Mr Leynaud Jean, Mme Bacconnier Céline, Mr Féougier Adrien, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sanges Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Moulin Gilbert, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Hubert Francis, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s** : Mr Bacconnier Alain, , Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Fougier Sébastien, , Mme Faure Roalina, Mr Ambert Gérard, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Coste Jérôme, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice.

**Pouvoirs** : Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubrillard Alain, Mr David Henri a donné pouvoir à Mr Faure Olivier, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel.

**2025/024 : Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services DGSA**

Monsieur le président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La réglementation prévoit également que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services adjoint.

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions. Sous l'autorité du Président.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement en application de l'article L. 412-6 du Code général de la fonction publique. Ce fonctionnaire devra être de catégorie A de la filière Technique

titulaire d'un grade relevant du cadre d'emplois suivants : grade d'ingénieur, ingénieur décrets portant statut particulier.

L'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi fonctionnel susvisé percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé. Il pourra bénéficier de la NBI et du RIFSEEP.

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L412-6,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet.

Cet agent sera amené à exercer les missions de : Directeur Général adjoint

- 2) D'autoriser le recrutement pour pourvoir cet emploi dans le respect de la réglementation susvisés,
- 3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet,

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme à l'original,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié exécutoire par Le Président  
Le Pouzin, le 25/02/2025  
Le Président, Jean Leynaud

  
**sydeo**  
SYNDICAT COMMUNAL DE LEYNAUD  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr



DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 25/02/2025**

Date de Convocation	11/03/2025						
Nombre de Délégués							
En exercice	69	Présents	41	Votants	50	Pouvoirs	9

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq février à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Bernaudoise 07000 St Julien En St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s :** Mr Leynaud Jean, Mme Bacconnier Céline, Mr Féougier Adrien, Mme Gache Nicole, Mr Miler Fabrice, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sanges Marc-Antoine, Mme Cotta Rachel, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Moulin Gilbert, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Hubert Francis, Mme Vincent Josette, Mr Rousson Ludovic, Mr Arto Jean, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Savatier Paul, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s :** Mr Bacconnier Alain, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Reynaud Bernard, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mr Ambert Gérard, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Coste Jérôme, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Roubly Thierry, Mr Bernard Alain, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice.

**Pouvoirs :** Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubrillard Alain, Mr David Henri a donné pouvoir à Mr Faure Olivier, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Chareyre Sandrine a donné pouvoir à Mr Leveque Michel.

**Secrétaire de séance :** Mme Curtius Patricia

**2025/025 : Contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029**

Le Président expose :

- l'opportunité pour SYDEO de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- que le centre de gestion peut procéder à une mise en concurrence pour son compte, permettant de souscrire les contrats de groupe retenus si les conditions obtenues donnent satisfaction à SYDEO,

Le conseil syndical après en avoir délibéré à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, permettant aux Centres de Gestion d'assurer des tâches administratives complémentaires pour les collectivités de leur ressort,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'Ardèche,

DECIDE

- De charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire des contrats d'assurances de groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, avec les caractéristiques suivantes :

**Risques à couvrir**

Agents affiliés à la CNRACL : Décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, Longue maladie et maladie de Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

Agents affiliés IRCANTEC : Congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

**Caractéristiques des contrats**

Durée de 4 ans, à effet au 01/01/2026

Régime du contrat : capitalisation

- Que la décision éventuelle de Sydeo d'adhérer aux contrats de groupe retenus par le Centre de Gestion à l'issue de la mise en concurrence fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 25/02/2025

Le Président, Jean Leynaud

  
**sydeo**  
SERVICES PUBLICS DE L'ARDECHE  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr